

# HAVAS VOYAGES

## Journée de solidarité 2019

### **VOUS ETES TRAVEL PLANNER AU SEIN D'UNE AGENCE « MIXTE »**

Les agences mixtes bénéficieront du même traitement que les agences loisirs, à savoir le maintien de l'organisation habituellement mise en place lors du travail le samedi sur la partie loisirs ou avec un effectif d'au moins 50% au sein du pôle loisir.

La possibilité sera laissée au Travel Planner dit « Affaires » de venir travailler le jour de solidarité sur la base du volontariat.

Les horaires à pratiquer seront à définir avec le DR en charge de l'agence sans que ceux-ci ne puissent dépasser 7 heures de travail.

Les collaborateurs ne souhaitant pas travailler le lundi de Pentecôte pourront solliciter une dérogation et demander à prendre :

- un jour de congé
- ou un jour de RTT
- ou des heures supplémentaires de récupération avec un minima de 7 h.
- ou demander à ce que la journée de solidarité soit effectuée par étalement des heures entre le 11 juin et le 14 juillet sous la responsabilité et le suivi de leur responsable d'agence (RA)/manager.

L'arbitrage entre plusieurs demandes de dérogation se fera sur décision du responsable d'agence qui prendra en compte les critères suivants, par ordre de priorité :

- 1) Collaborateur en situation de RQTH et/ou collaborateurs ayant une personne handicapée à charge
- 2) Situation de famille (âge de l'enfant et/ou situation de garde)
- 3) Ancienneté
- 4) Conjoint travaillant dans l'entreprise